

Objet : Commande publique – Décision d’attribution du marché CAA25044 – Étude de faisabilité pour l’optimisation du chauffage et des dispositifs de ventilation de la Halle Olympique

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 02 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 abrogeant la délibération n°6 du 9 juillet 2020 et donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'arrêté 2024-053 abrogeant l'arrêté n°2023-094 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires traitant de la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour l'étude de faisabilité pour l'optimisation du chauffage et des dispositifs de ventilation de la Halle Olympique,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA25044 – Étude de faisabilité pour l'optimisation du chauffage et des dispositifs de ventilation de la Halle Olympique » est confié à l'entreprise suivante :

ARTELIA – 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT-Ouen-SUR-SEINE, pour un montant de 12 000,00 € HT (montant extrait de l'acte d'engagement).

Article 2 : La présente consultation est un marché ordinaire de prestations intellectuelles d'une durée maximum de 6 mois.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 29 décembre 2025

Le Vice-Président,
Michel CHEVALLIER

